

Vendredi 29 décembre 2023

2024 : la gestion de l'Eau et de l'Assainissement évolue sur le territoire de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre

A partir du 1er janvier 2024, la gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif sera déléguée à EAUX D'ALBATRE filiale de EAUX DE NORMANDIE, pour une durée de 12 ans sur 50 communes du territoire de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.
4 communes du secteur d'Angiens seront intégrées à ce nouveau contrat de délégation de services publics à partir du 1er juillet 2027.

Afin de marquer cette évolution, une société dédiée, créée par EAUX DE NORMANDIE, fait son apparition et sera affichée sur l'ensemble des supports du service : EAUX D'ALBÂTRE.

